

De nos lectrices : le polygame décédé se relève

& paye ceux qui l'ont aidé à se débarasser de ses 3 femmes :

<https://mail.google.com/mail/u/0?ui=2&ik=1ae905537d&attid=0.1&permmsgid=msg-f:1716335050007955361&th=17d1a5a26b46c7a1&view=att&disp=safe>

source : Annie Gulesserian

"L'infidélité, le polyamour, les troupes, les plans à trois ça reste autorisé. Parce qu'il y a toujours des gens qui ne savent pas de quoi on parle et qui disent vous voulez régenter nos vies... Je vous rassure ou pas ? C'est la polygamie qui est interdite en France."

C'était sur Sud Radio ce vendredi et la ministre a réitéré deux jours plus tard sur Radio J. Donc, ce n'était peut-être pas simplement pour vous faire faire sourire ou rougir. C'est aussi une réponse à Aurélien Taché qui avait dit sur CNews que *"la polygamie un mode de vie comme un autre"*. Avant de regretter son propos.

Donc, le débat est clos ?

Non, car sur ce sujet règne de la confusion intéressée. On nous ressort le sacro-saint argument de la liberté individuelle du moment que c'est entre adultes consentants. Chacun fait ce qui lui plaît. *"Toi ta minijupe, moi mon voile"*, comme le disait Benoît Hamon. Toi tes deux maîtresses, moi mes quatre épouses. Avec cet argument, il n'y a plus de société mais une collection d'individus capricieux et tout-puissants.

En quoi est-ce différent d'avoir deux maîtresses ou quatre épouses ?

Il y a une grande différence entre le droit et les faits. Le mariage civil est une reconnaissance par l'État et n'a pas été inventé pour régenter la sexualité mais bien pour assurer la transmission des noms et des biens. Encore faut-il que les enfants de Madame soient réputés être aussi ceux de Monsieur (dans 20 % des cas, ce ne le serait pas).

Aujourd'hui, le mariage suppose une égalité parfaite de droits entre les deux conjoints qui peuvent être de même sexe. On ne se soucie plus de morale. Que vous soyez un homme ou une femme, l'État se fiche de ce que vous faites de cinq à sept heures. Du reste, le libertinage et l'infidélité n'ont jamais été l'apanage des hommes. La preuve par Madame Bovary. D'ailleurs, les sites de rencontres adultères sont créés par des femmes qui semblent vouloir rattraper des siècles de coquinerie perdues.

Peut-on être polygame et libertin ?

Oui, pour les hommes. Dans les sociétés qui pratiquent la polygamie, la domination masculine est une tyrannie : seul l'homme fait ce qui lui plaît en contrôlant le corps des femmes.

Tandis que le plan à trois relève du libre choix de tous les participants. Chacun peut se barrer quand il veut. La polygamie, elle, institutionnalise la dépendance. Un homme et ses quatre épouses, c'est peut-être un plan à cinq. Mais pour les femmes, c'est toujours un très mauvais plan.

source : Sud Radio Elizabeth Levy

Robert Mendy vit avec ses trois femmes à Grand-Yoff. Ce **catholique et pratiquant** a même en Guinée-Bissau une **quatrième épouse**. Pourtant, dans la religion chrétienne, la conception du mariage concerne un homme et une femme pour toute la vie. **Sujet tabou dans le Christianisme, la polygamie y est pourtant bel et bien une réalité**. Chez les manjaques par exemple, un homme peut épouser plusieurs femmes, selon la tradition.

Dans cette communauté, le mariage polygame est appelé "A Nimtoul". Il existe depuis longtemps. À l'époque, lorsque les hommes épousaient plusieurs femmes, c'était pour un objectif bien précis. "Si on se mariait, c'était pour avoir de l'aide

dans les travaux champêtres. Celui qui a quatre femmes peut déjà compter sur les trois qui vont l'aider dans les champs et une autre qui pourra, à tour de rôle, assurer la cuisine à la maison", confie Robert Mendy.

Ce dernier ne s'est jamais marié à l'église. Ni avec la première, encore moins avec celles qui ont suivi. Son argument est que le mariage traditionnel est plus important chez eux. Pour quelqu'un qui n'a pas encore bouclé sa liste, pas évident d'aller voir un prêtre. **"J'ai quatre femmes aujourd'hui et j'envisage d'en avoir d'autres. Je ne me suis jamais présenté à l'église avec l'une de mes épouses pour me marier. Et cela ne m'empêche pas d'aller à la messe ni d'être engagé au sein de ma paroisse"**, argue-t-il.

Pour le moment, il n'y a que deux d'entre elles qui bénéficient d'un mariage civil.

source : seneweb

photo : D.R.